

Tarascon

Cité Provençale

13150



Elaboration du PLU

Plan Local d'Urbanisme

Phase approbation

Pièce N° 5a1

Servitudes d'utilité
publique

Liste

Prescription DCM	17/12/2008
Prescription complémentaire DCM.....	23/09/2015
Débat PADD	03/11/2015
Débat complémentaire PADD.....	22/06/2016
Arrêt DCM	19/10/2016
Enquête publique AM 31/01/2017 et 08/02/2017	
Approbation DCM	20/09/2017



Quai d'Agrippa
83600 Port-Fréjus
04.94.81.80.83
ateliermarino@wanadoo.fr

Architecture
& Urbanisme

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13108 **Tarascon**

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/408	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Abbaye Saint Michel de Frigolet	MC : Abbaye St Michel de Frigolet : le cloître du 12e siècle ; crête en pierre et clocher de la chapelle annexée au cloître ; chapelle Notre-Dame du Bon Remède située dans l'église avec ses boiseries et son rétable		25/11/1921
AC1/17/1718	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Site archéologique de Saint-Gabriel	MI 1 - Parcelles N°30 P, 41, 43, section E dite de St Gabriel, 1ère feuille du cadastre renfermant des vestiges archéologiques		15/09/1955
AC1/17/1719	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Abbaye Saint-Honorat (ancienne)	MI 2 - Vestiges de l'ancienne Abbaye St Honorat : restes du cloître, portail sur la rue galerie reliant le portail au cloître		19/04/1961
AC1/17/1720	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Sainte-Elisabeth (ancienne)	MI 3 - La Chapelle oratoire du « Mas de la Chapelle ».		09/09/1975

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/1721	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de Prègne (ancien)	MI 4 - Palais de Justice : porte monumentale, vantaux compris.	28/12/1926
AC1/17/1723	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Pont ancien	MI 6 - Pont ancien, en avant de la chapelle St Gabriel près du croisement du C.C. N°42 et du C.C. N°36	07/04/1939
AC1/17/1724	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château Goubelet	MI 7 - Château Goubelet sur la route d'Arles, portail	21/03/1941
AC1/17/1725	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Maison du XVII	MI 8 - Place Ste Marthe et 6 rue du Collège, Maison du XVII ^e Siècle	06/11/1942
AC1/17/1726	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption	MI 9 - Chapelle de Lansac	18/10/1971
AC1/17/1727	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôpital Saint-Nicolas	MI 10 - Parties suivantes de l'Hôpital St Nicolas : les façades et les toitures : - du pavillon du XVII ^e siècle - du bâtiment renfermant les anciennes cuisines - du pavillon de l'escalier figurant au cadastre, section K, sous le N°1158 d'une contenance de 59a 38 Ca	05/12/1984

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/1729	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de Raoulx	MI 12 - Hôtel de Raoulx dit aussi Hôtel de Liman. Seillons ou de Barberin - 55 rue Monge, rue Lucipia et Bd Itam en totalité. Situé sur la parcelle N° 648, section K2 du cadastre et d'une contenance de 4a 15ca	24/10/1989
AC1/17/1730	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de Mauléon	MI 13 - Hôtel de Mauléon dit aussi Hôtel Charles de Raoulx, en totalité, y compris les escaliers et décors intérieurs, cheminées, plafonds peints, ainsi que ses dépendances situé 18 rue Jean Jaurès - 13 Bis, rue Arc Mauléon et rue de la Raison, figurant au cadastre section K, parcelles n°746 et 747 d'une contenance respective de la 20 ca et 8a 05ca	09/02/1995
AC1/17/1731	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de Ville	MI 14 - Hôtel de Ville, sauf parties classées figurant au cadastres section K, sous le N°116	02/11/1926
AC1/17/1732	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Théâtre municipal	MI 15 - Théâtre municipal et les restes de l'ancienne église des Dominicains figurant au cadastre section K, sous le N°985	11/03/1980
AC1/17/1733	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Demeure dite villa Tartarin	MI 16 - Immeuble dit Villa de Tartarin, avec jardin, mur de clôture et moulin à huile situé 2 Faubourg Voltaire et chemin du Petit St Georges figurant au cadastre section K sous les N° 1860 et 1861	09/12/1987

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/1735	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Casernes Kilmaine	MI 18 : Ensemble des casernes Kilmaine dénommées aussi le quartier Kilmaine ou les casernes, Bd Jules Ferry. - les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments - les murs de clôture, les cours et les espaces libres et plantés - la totalité des intérieurs	28/11/2002
AC1/17/1736	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Collégiale Sainte-Marthe (ancienne)	MC 1 - Eglise Ste Marthe	01/01/1840
AC1/17/1738	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle et Tour St Gabriel	MC 3 - Chapelle et Tour St Gabriel	01/01/1840
AC1/17/1739	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château du roi René (ancien)	MC 4 - Château du Roi René	01/01/1840
AC1/17/1740	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Porte de la Condamine	MC 5 - Porte de la Condamine	29/07/1961
AC1/17/1741	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de Laudun	MC 6 : Maison Renaissance, ou Hôtel de Sambucy, ou Laudun : classement par arrêté du 4 juin 1943	04/06/1943

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/1743	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Victor (ancienne)	MC 8 - Ancienne Chapelle St Victor, au Mas de Barrême, route de Boulbon	02/07/1973
AC1/17/1744	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Presbytère	MC 9 - En totalité, l'église St Jacques et les bâtiments du presbytère, y compris la cour et ses murs de clôture situés sur les parcelles N°435 d'une contenance de 3a 43ca et N°440 d'une contenance de 9a 48ca figurant au cadastre section K	18/07/1994
AC1/17/2094	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de Raoulx-Laudun	MI 17 : les parties suivantes de l'hôtel de Raoulx-Laudun : - façades et toitures de l'immeuble, - le hall d'entrée, - l'escalier avec sa cage et sa rampe en fer forgé, - la pièce d'apparat au premier étage avec sa cheminée et son décor peint (cad. K 3134) : inscription par arrêté du 23 décembre 1999	23/12/1999
AC1/17/2150	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Porte St Jean	MI 5 : Porte St Jean	18/03/1930

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2455	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Abbaye St Michel de Frigolet	MI : Parties suivantes de l'Abbaye St Michel de Frigolet : - les façades et toitures de l'ensemble des batiments formant l'abbaye - les murs de clôture - les tourelles - la citerne - la chapelle Saint Michel en totalité - les salles situées autour du cloître, salle capitulaire, parloir, réfectoire, sacristie - l'église abbatiale en totalité. Figurant au cadastre section B parcelles n°768, 769, 770, 780, 781, 782, 783, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792.	13/03/1995
AC1/17/2461	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôtel de ville	Hôtel de ville : les façades et les toitures, ainsi que l'escalier avec sa rampe à balustres figurant au cadastre section K sous le n°116	15/06/1976
AC1/17/2462	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Hôpital St Nicolas	Hôpital St Nicolas : - le portail d'entrée avec ses vantaux, ainsi que le mur qu'il franchit portant des inscriptions lapidaires situées à droite du portail et après le retour d'angle - les trois salles voûtées de l'apothicairerie avec la porte d'entrée en marqueterie et le vestibule qui les précèdent - les anciennes cuisines voûtées - l'escalier à double révolution avec sa grille et sa rampe en fer forgé - la chapelle Notre Dame de Bonne Aventure figurant au cadastre section K sous le n°1158 d'une contenance de 59a 38ca	05/12/1984

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/2673	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château de Gobelet	Inscription des parties suivantes du château de Gobelet : - les façades et les toitures du château, - le portail d'entrée sur la cour d'honneur, - le sol de l'ancien jardin d'agrément et de la cour d'honneur, compris le mur d clôture et la tourelle, - les deux escaliers suspendus l'un de la fin du 16ème siècle, l'autre de la fin du 18ème siècle, situés à l'intérieur du château.	Arrêté préfectoral du 8 novembre 2012	08/11/2012
AC1/17/2769	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Classement de l'église abbatiale de Saint-Michel de Frigolet	Est classée, en totalité, l'église abbatiale de Saint-Michel de Frigolet, incluant les parties attenantes dont la sacristie, le faux déambulatoire, la chapelle d'axe et ses dépendances, les circulations et les cellules, ainsi que le décor porté et les aménagements réalisés en même temps que l'édifice, notamment la chaire, le ciborium et tous les autels.	05 Juin 2015	05/06/2015
AC1/17/2836	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Mas de Panisse	Inscription au titre des monuments historiques du Mas de Panisse parcelle ZN n°22 d'une contenance de 11 033 m ²	Arrêté préfectoral du 15/06/2014	15/06/2014

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/429	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Chaîne des Alpilles	Site inscrit : Chaîne des Alpilles	Site inscrit	26/07/1965

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC2/13/1746 DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages Massif de la Montagnette Massif de la Montagnette. Massif s'étendant sur le territoire des communes de Barbentane, Boulbon, Graveson, Tarascon Site inscrit 17/12/1970

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/1843	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captage d'alimentation en eau potable du château la Motte	Protection du forage d'alimentation en eau potable du champ captant situé au Château de la Motte des eaux de la nappe alluviale de la Durance à Tarascon	Arrêté préfectoral du 25 janvier 2000	25/01/2000
AS1/18/2153	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captages de la Barjolle	Captages de la Barjolle sur la commune de Tarascon utilisés par la commune de Fontvieille	Arrêté préfectoral	05/03/2009
AS1/18/2647	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Périmètre de protection du captage du Roubian à Tarascon	Périmètre de protection du captage du Roubian à Tarascon	Arrêté préfectoral du 13 juillet 2011	13/07/2011

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL2 Servitudes en zones submersibles.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL2/21/455	Service de la navigation Rhône-Saône	Zone submersible du Rhône	Cette servitude est définie par la limite de la crue du Rhône du 31 Mai 1856 conforme au plan joint au décret du 3 Septembre 1911 définissant les zones submersibles du Rhône.	Décret du 3 septembre 1911	03/09/1911

EL3 Servitudes de hâlage et de marchepied. Conservation du domaine public fluvial.

Article L435-9 du code de l'environnement modifié par Ordonnance n°2006-460 du 01 juillet 2006; aliéna 3 abrogé?

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL3/21/456	Service de la navigation Rhône-Saône	Servitude de hâlage et de marchepied	Servitude de hâlage et de marchepied		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I1bis Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la SOTRAP.

Décret n°63-82 du 4 février 1963 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 août 1949 et relatif aux travaux entrepris par la société des transports pétroliers par pipe-lines et l'article 7 de la Loi n°49-1060 du 2 août 1949 relative à la construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région Parisienne et à la création d'une société des transports pétroliers par pipe-lines.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1bis/29/1541	TRAPIL ODC	Oléoduc L'Espiguette - Noves	Oléoduc de défense commune de l'Espiguette - Noves		19/12/1960

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/1382	GRT GAZ - Pole Exploitation Rhône Méditerranée(1)	Canalisation Ø 100 Antenne Tarascon	Canalisation Ø 100 Antenne Tarascon		
I3/15/2761	GRT GAZ - Pole Exploitation Rhône Méditerranée(1)	Canalisation ERIDAN de transport de gaz entre Saint Martin de Crau et St Avit	Canalisation ERIDAN de transport de gaz entre Saint Martin de Crau et St Avit	Arrêté interpréfectoral du 27 octobre 2014	27/10/2014

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I3/15/2845	GRT GAZ - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 100 Antenne Tarascon DP	Canalisation Ø 100 Antenne Tarascon DP
-------------------	--	---	--

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/619	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne aérienne 225 000 volts Jonquièrre - Roquerousse - Châteaurenard	Ligne aérienne 225 000 volts Jonquièrre - Roquerousse - Châteaurenard		
I4/3/1345	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Châteaurenard - Fond-d'Irac piquage Les-Olivettes	Ligne 63 KV Châteaurenard - Fond-d'Irac piquage Les-Olivettes		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/1385	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Jonquières - Les-Olivettes	Ligne 63 KV Jonquières - Les-Olivettes	
I4/3/1386	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Mas de Michel - Segonnaux	Ligne 63 KV Mas de Michel - Segonnaux	
I4/3/2841	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne souterraine à 2 circuits 90 kV Montagnette - Olivettes	Ligne souterraine à 2 circuits 90 kV Montagnette - Olivettes	17/11/2014
I4/3/2842	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne souterraine à 2 circuits 90 kV Arles - Montagnette	Ligne souterraine à 2 circuits 90 kV Arles - Montagnette	17/11/2014

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/922	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Tarascon	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/2775	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Plan de Prévention du Risque Inondation	Application anicipée du projet de Plan de Prévention du Risque Inondation	Arrêté préfectoral du 22 Février 2012	22/02/2012

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

PM1/14/2854	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Plan de prévention des Risques Naturels prévisibles sur la commune de Tarascon (inondation par débordement du Rhône)	Plan de prévention des Risques Naturels prévisibles sur la commune de Tarascon (inondation par débordement du Rhône)	9 février 2017	09/02/2017
--------------------	--	--	--	----------------	------------

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/755	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Tarascon - Sète	Ligne Tarascon - Sète		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T1/20/758

Société Nationale des
Chemins de Fer Français

Ligne Lyon - Marseille

Ligne Lyon - Marseille

OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE (ODC)
22B - ROUTE DE DEMIGNY - CHAMPFORGEUIL - CS 30081
71103 CHALON-SUR-SAONE
TÉL. : 03 85 42 13 00 - FAX : 03 85 42 13 05

VRÉF.
N/RÉF. SYP/NEB
ODC/CL/1034-16

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mme VERGIER
TÉL : **03.85.42.13.65**
FAX :
E-mail :

Objet : OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE
Pipeline : ESPIGUETTE - NOVES
Urbanisme : PLU arrêté
Commune de : TARASCON (13)

DDTM des Bouches du Rhône
Service Territorial d'Arles

15, rue Nicolas Copernic
13200 ARLES

A l'attention de M. Jean-Yves BEGUIER

Champforgeuil, le **23 NOV. 2016**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier concernant la consultation au titre de l'avis après arrêt du PLU de la commune de **TARASCON**.

La société TRAPIL n'ayant pas été consultée au moment de l'élaboration du PLU, les indications concernant les servitudes inhérentes à la présence de notre canalisation, et contenues dans celui-ci, sont inexistantes ou caduques.

Nous vous communiquons donc les informations suivantes :

La commune de **TARASCON** est traversée par une canalisation appartenant au réseau d'Oléoduc de Défense Commune relevant de l'OTAN et opéré par ordre et pour le compte de l'état (Service National des Oléoducs Interalliés) par la société TRAPIL. Son tracé est ainsi reporté sur les extraits de carte au 1/25000^{ème} joints.

1) Servitudes liées à la construction et l'exploitation des pipelines

D'une part, cette installation pétrolière est un ouvrage public réalisé dans le cadre de la loi n°49-1060 du 2 août 1949, modifiée par la loi n°51-712 du 7 juin 1951, et déclaré d'utilité publique par le décret du **19/12/1960**.

La construction de l'oléoduc a nécessité la mise en place d'une servitude d'utilité publique de **12 mètres** axée sur la conduite définie par décret n°2012-615 du 02/05/2012 et 2015-1823 du 15/12/2015. Elle doit conformément à l'article R. 126-1 du Code de l'Urbanisme être annexée au Plan Local d'Urbanisme et être représentée selon le code II bis.

En outre, s'agissant d'un ouvrage déclaré d'utilité publique susceptible de recevoir à tout moment pour les besoins de son exploitation ou de sa protection des modifications ou extensions, il importe que le **PLU** soit complété à l'article concernant les occupations admises, et ce quelles que soient les zones traversées par l'oléoduc intéressé, de la mention suivante :

- les installations nécessaires à l'exploitation et à la sécurité des oléoducs de défense commune.

.../...

2) Servitudes liées aux zones d'effets du pipeline

D'autre part, en application des dispositions de l'article R. 121-1 du code de l'urbanisme, le **PLU** doit tenir compte, dans les zones constructibles, **des risques technologiques afférents à ces infrastructures pétrolières.**

A cet effet, les zones d'effets des phénomènes dangereux retenus, issues de l'étude de dangers de notre réseau et établies conformément aux dispositions de **l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques**, ont été communiquées à l'administration.

Dans l'attente des arrêtés préfectoraux instituant de nouvelles servitudes d'utilité publique s'appuyant sur ces distances, nous vous invitons à contacter la DREAL territorialement compétentes pour prendre en compte les distances retenues dans le cadre de la procédure en objet.

Le développement de l'urbanisation devra prendre en compte ces distances notamment pour les projets de construction **d'établissements recevant du public, d'installations nucléaires de base, d'immeubles de grande hauteur**, de lotissements, de zones artisanales ou industrielles,...

3) Dispositions diverses

Par ailleurs, nous vous rappelons que les risques liés à l'exploitation du pipeline sont répertoriés dans un plan de secours appelé Plan de Surveillance et d'Intervention déposé auprès des services administratifs et de secours du département.

La mise à jour du PSI est réalisée, conformément à la réglementation en vigueur pour les canalisations existantes intéressant la défense nationale.

Nous vous demandons également d'intégrer les dispositions réglementaires suivantes dans votre **PLU** :

En application des dispositions du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'Environnement (partie réglementaire) et depuis le 01/07/2012, pour tous les travaux situés dans une bande de 50m de part et d'autre de la canalisation, la consultation du guichet unique à l'adresse internet suivante est obligatoire :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

La présente correspondance ainsi que la fiche I1bis sont à inclure dans les annexes du PLU.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef du Réseau
des Oléoducs de Défense Commune,

B. PIGNARD
P/O P. VANCOILLE
Chargé des Régions



P.J. :

- 1 fiche I 1 bis
- 2 extraits de carte au 1/25000^{ème}

Copies :

- BPIA/Contrôleur oléoducs (M. Tanguy)
- SNOI (Mme Frey)
- TRAPIL/DRPO (M. Caselli)
- TRAPIL/ODC/Région Sud (M. Lucas)

Oléoduc de l'ETAT exploité par TRAPIL
(Hydrocarbures liquides)
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Fiche
Servitude I 1 bis

Commune de : ⇒ TARASCON

Texte définissant les servitudes : ⇒ Pipeline de défense - décret n° 2012-615 du 02/05/2012 et 2015-1823 du 15/12/2015

Texte créant les servitudes de :

- ◆ Nom de l'ouvrage : ⇒ Oléoduc de Défense Commune (ODC)
- ◆ Tronçon de l'oléoduc : ⇒ ESPIGUETTES - NOVES
- ◆ Décret du : ⇒ 19/12/1960
- ◆ Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable, soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas, les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au bureau des hypothèques.

Consistance des servitudes :

1°/ Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone forte de protection) où sont enfouies les canalisations, il est interdit :

- ◆ D'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0,60 mètre.
- ◆ D'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0,60 mètre.

2°/ L'exploitant de la canalisation a le droit, à l'intérieur d'une bande de terrain de 15 mètres de largeur garantie par la servitude de passage¹ au profit de l'état

- ◆ D'accéder en tout temps, en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation ;
- ◆ D'essarter tous arbres et arbustes ;
- ◆ De construire, en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite.

3°/ Les propriétaires ou leurs ayant droits sont tenus de :

- ◆ Ne procéder à aucune plantation d'arbres dans la bande de 15 mètres ;
- ◆ S'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage² ;
- ◆ Dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées.

Service bénéficiaire des servitudes et gestionnaire de l'oléoduc à l'échelon central :

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE (MEDDE)
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (DGEC)
DIRECTION DE L'ENERGIE (DE)
SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES (SNOI)
Tour Pascal B – 5, place des Degrés à la Défense 7
92055 LA DEFENSE CEDEX

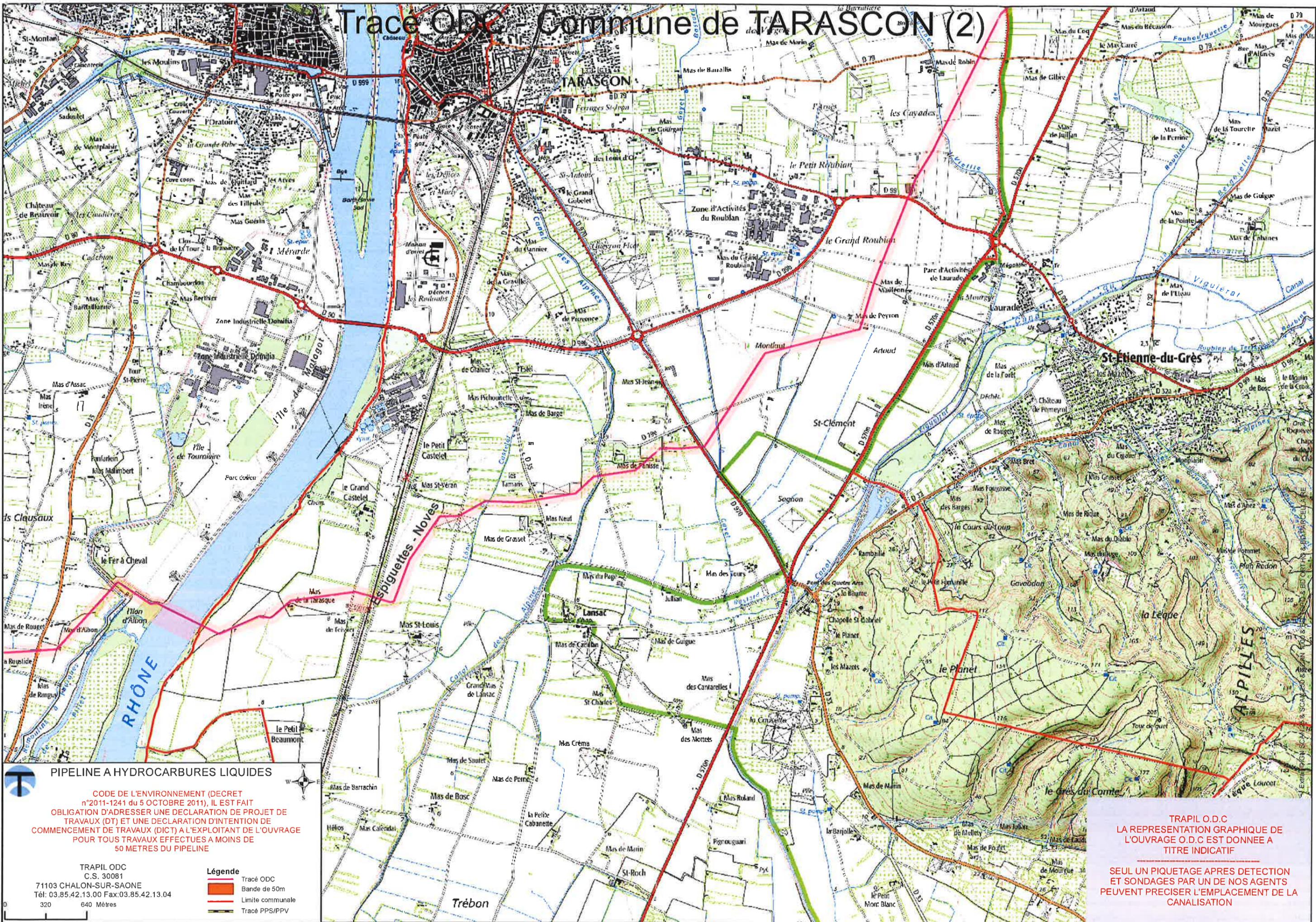
Service exploitant à consulter pour l'accomplissement des formalités préalables à la réalisation des travaux exécutés à proximité du pipeline (Décret n° 2011-1241 du 05 octobre 2011 - Arrêté du 15 février 2012) ainsi que l'obtention de tous renseignements sur la conduite et notamment son emplacement :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DIVISION DES OLEODUCS DE DEFENSE COMMUNE
22B Route de Demigny – Champforgeuil
CS 30081
71103 CHALON SUR SAONE CEDEX

(1) Cette largeur a pu éventuellement être réduite.

(2) Les abris de jardins, de chasse et de pêche, établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation, empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence, leur établissement est soumis à accord préalable

Trace ODC - Commune de TARASCON (2)



PIPELINE A HYDROCARBURES LIQUIDES

CODE DE L'ENVIRONNEMENT (DECRET n°2011-1241 du 5 OCTOBRE 2011), IL EST FAIT OBLIGATION D'ADRESSER UNE DECLARATION DE PROJET DE TRAVAUX (DT) ET UNE DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) A L'EXPLOITANT DE L'OUVRAGE POUR TOUTS TRAVAUX EFFECTUES A MOINS DE 50 METRES DU PIPELINE

TRAPIL ODC
C.S. 30081
71103 CHALON-SUR-SAONE
Tél: 03.85.42.13.00 Fax:03.85.42.13.04
320 640 Mètres

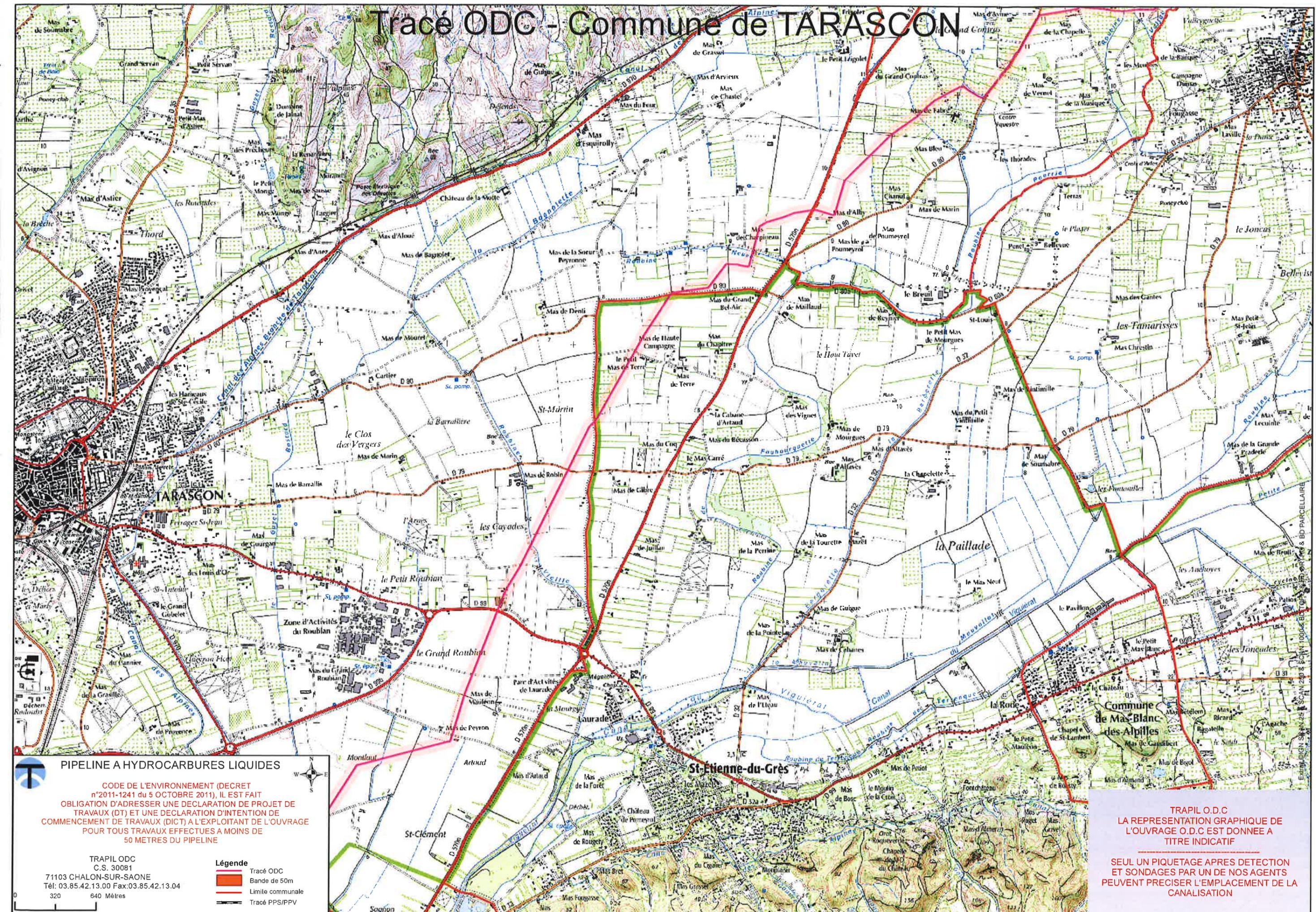
Légende

- Trace ODC
- Bande de 50m
- Limite communale
- Trace PPS/PPV

TRAPIL O.D.C
LA REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'OUVRAGE O.D.C EST DONNEE A TITRE INDICATIF

SEUL UN PIQUETAGE APRES DETECTION ET SONDAGES PAR UN DE NOS AGENTS PEUVENT PRECISER L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION

Tracé ODC - Commune de TARASCON



PIPELINE A HYDROCARBURES LIQUIDES

CODE DE L'ENVIRONNEMENT (DECRET n°2011-1241 du 5 OCTOBRE 2011), IL EST FAIT OBLIGATION D'ADRESSER UNE DECLARATION DE PROJET DE TRAVAUX (DT) ET UNE DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) A L'EXPLOITANT DE L'OUVRAGE POUR TOUS TRAVAUX EFFECTUES A MOINS DE 50 METRES DU PIPELINE

TRAPIL ODC
C.S. 30081
71103 CHALON-SUR-SAONE
Tél: 03.85.42.13.00 Fax:03.85.42.13.04
320 640 Mètres

Légende

- Tracé ODC
- Bande de 50m
- Limite communale
- Tracé PPS/PPV

TRAPIL O.D.C
LA REPRESENTATION GRAPHIQUE DE L'OUVRAGE O.D.C EST DONNEE A TITRE INDICATIF

SEUL UN PIQUETAGE APRES DETECTION ET SONDAGES PAR UN DE NOS AGENTS PEUVENT PRECISER L'EMPLACEMENT DE LA CANALISATION